SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit :
Nom commercial : REGULAR KIT
Numéro de produit : CO001304

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
Utilisation du produit : nettoyage technique

1.3 Coordonnées du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Nom de société :	EVOLIS
Adresse postale :	14, Avenue de la fontaine ZI Angers
Code postal :	49070
Ville :	BEAUCOUZÉ
Pays :	France
Tél :	+33 (0) 241 367 606
Fax :	+33 (0) 241 367 612
E-mail :	info@evolis.com
Site Internet :	http://www.evolis.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :
Téléphone en cas d'urgence : ORFILA 24h/24H : +33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la Substance ou du Mélange :
Physique : Aucun
Santé : Irritant oculaire de catégorie 2 (H319)
Environnement : Aucun

2.2 Éléments d'étiquetage :
Danger!
Contient : isopropanol

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Phrases de précaution :

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Interdiction de fumer.
P233	Conserver le récipient bien fermé.
P240	Mise à la terre et mise à la terre du conteneur et de l'équipement de réception.
P241	Utiliser un équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils anti-étincelles.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.
P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Emmener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P370 + P378 En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard, de la mousse, du dioxyde de carbone ou un produit chimique sec pour l'extinction.
P403 + P233 + P235 Stocker le minerai dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Garder son calme.
P405 Magasin fermé à clé.
P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

2.3 Autres dangers : Aucun

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2 Mélanges :

Nom chimique : isopropanol
No CAS : 67-63-0
N° EINECS : 200-661-7
Règlement de classification SGH (CE) n° 1272/2008 :
Flamm Liq. 2 (H225)
Irritation des yeux. 2 (H319)
STOT SE Cat 3 (H336)
Poids % : 50-99

Nom chimique : Eau
N° CAS : 7732-18-5
N° EINECS : 231-791-2
Règlement de classification SGH (CE) n° 1272/2008 : Non classé
Poids % : 1-50

Voir la section 16 pour plus d'informations sur la classification SGH.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers soins :

Contact avec les yeux : en cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant 15 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes pour s'assurer que le matériau est éliminé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Peau : Aucun premier soin ne devrait être nécessaire. En cas d'irritation cutanée, cesser l'utilisation et consulter un médecin.
Inhalation : Si des symptômes apparaissent, déplacer la victime à l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou si d'autres symptômes persistent.
Ingestion : L'ingestion est peu probable pour les produits solides. Aucun premier soin n'est requis pour les petites quantités transférées des mains à la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :
Le contact direct avec le liquide peut provoquer une irritation modérée des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :
Aucun requis.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :
Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard, de la mousse, du dioxyde de carbone ou un produit chimique sec.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Le saturant liquide est un liquide hautement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'écouler le long des surfaces vers des sources d'inflammation éloignées et provoquer un retour de flamme. Ce produit ne contient qu'une petite quantité de liquide par contenant, donc le risque de créer un risque d'incendie est minime.
Produits de décomposition dangereux : La combustion peut produire des oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers :
Les pompiers doivent toujours porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets pour les incendies impliquant des produits chimiques ou dans des espaces confinés.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
Aucun requis

6.2 Précautions pour l'environnement :
Signaler un déversement conformément aux réglementations locales et fédérales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :
Ramasser et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets inflammables.

6.4 Référence à d'autres sections :
Reportez-vous à la section 8 pour l'équipement de protection et à la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains à l'eau et au savon après utilisation. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des flammes et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer lors de la manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris toute incompatibilité s :
Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des matériaux incompatibles, de la chaleur et des flammes nues. Protéger les conteneurs des dommages physiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :
Nettoyage technique.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :
Nom chimique : isopropanol
Les limites d'exposition:

PEL OSHA 400 ppm
200 ppm TWA, 400 ppm STEL VLE ACGIH
200 ppm TWA, 400 ppm STEL DFG MAK
400 ppm TWA, 500 ppm STEL UK WEL
400 ppm TWA, 500 ppm STEL AU OEL
Valeur limite biologique : Aucune établie

Nom chimique : Eau
Limites d'exposition : Aucune établie
Valeur limite biologique : Aucune établie

8.2 Contrôles d'exposition :
Contrôles techniques : La ventilation générale est adéquate dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire : Aucune requise pour une utilisation normale.
Protection de la peau : Aucune requise dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des yeux : Aucune requise dans des conditions normales d'utilisation. Autre : Aucun requis.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :
Aspect : Liquide clair imprégné sur une carte de nettoyage en forme de T.
Odeur : Légère odeur d'alcool.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Non disponible
Point de fusion/point de congélation : -121 °F (-85 °C) (isopropanol)
Point d'ébullition : 180 °F (82 °C) à 760 mmHg
Point d'éclair : 12 °C (54 °F) (isopropanol)
Taux d'évaporation : 1,2 (acétate de butyle = 1)
Limites d'inflammabilité : LIE – 2 % UEL – 12,7 %

Pression de vapeur : 32,25 mmHg à 20 °C (isopropanol)
Pourcentage de volatilité : 100 %
Densité de vapeur : 2,1 (isopropanol)
Gravité spécifique : 0,78
Solubilité dans l'eau : Saturant – Infini
Coefficient de partage octanol/eau : Non disponible
Température d'auto-inflammation : > 662 °F (> 350 °C)
Température de décomposition : Non disponible
Viscosité : Non disponible
Propriétés d'explosion : Non explosif
Propriétés oxydantes : Non oxydant
Teneur en COV : Aucune donnée disponible
Libération de vapeurs et de gaz invisibles : Oui

9.2 Autres informations : Aucune

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.
10.4 Conditions à éviter : Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes nues.
10.5 Matières incompatibles : Éviter les agents oxydants, les aldéhydes, le chlore, l'oxyde d'éthylène, les acides et les isocyanates.
10.6 Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :
Yeux : Le contact direct peut provoquer une irritation modérée des yeux accompagnée de rougeurs, de larmoiements et de picotements.
Peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau, un assèchement et une dermatite.
Inhalation : L'inhalation de brouillards ou de vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures, des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, de la confusion et d'autres effets sur le système nerveux central.
Ingestion : Ce produit ne contient qu'une petite quantité de liquide. Aucun effet indésirable n'est attendu.
Valeurs de toxicité aiguë :
Isopropanol : DL50 orale rat 5 045 mg/kg ; inhalation rat CL50 16 000 ppm/8 h; Peau lapin LD50 12 800 mg/kg
Irritation cutanée/corrosion : Ce produit n'est pas classé comme irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : l'isopropanol est un irritant oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ce produit n'est pas classé comme sensibilisant cutané.
Mutagénicité des cellules germinales : Dans une étude in vivo, l'isopropanol n'a pas induit de micronoyaux dans la moelle osseuse des souris. Les études menées sur des cellules de mammifères in vitro n'ont pas induit d'échanges de chromatides soeurs ni de mutations géniques. L'isopropanol n'a pas induit d'aneuploïdie dans l'étude sur Neurospora crassa. Il n'est pas mutagène pour les bactéries.

Cancérogénicité : Aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme cancérogène par l'OSHA, le CIRC, le NTP, l'ACGIH ou le CLP de l'UE.
Toxicité pour la reproduction : L'alcool isopropylique a été administré en continu dans l'eau potable à des doses de 1,5, 1,4 et 1,3 g/kg de poids corporel/jour aux parents et à deux générations successives de rats, respectivement. Ni la croissance, ni la fonction de reproduction, ni le développement embryonnaire ou postnatal n'ont été affectés, à l'exception d'un certain retard de croissance au début de la vie des rats de première génération.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles :
Exposition unique : Aucune donnée disponible
Exposition répétée : Des rats F344 et des souris CD-1 ont été exposés à 0, 100, 500, 1 500 ou 5 000 ppm d'isopropanol pendant 13 semaines. Des signes de narcose ont été observés uniquement dans les groupes à 5 000 ppm d'isopropanol. Une augmentation du poids corporel et/ou du gain de poids corporel a été observée chez les rats des groupes 1 500 et 5 000 ppm ainsi que chez les souris femelles du groupe 5 000 ppm par rapport aux animaux témoins. Les modifications de la consommation d'aliments et d'eau correspondaient généralement à des modifications du poids corporel. On a observé une augmentation du poids relatif du foie chez les deux sexes des rats et des souris femelles du groupe de 5 000 ppm et une augmentation de la taille et de la fréquence des gouttelettes hyalines dans les reins des rats mâles exposés.
Danger d'aspiration : Ce produit n'est pas classé comme présentant un risque d'aspiration.

ARTICLE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité : Ce produit contient moins de 3 grammes de liquide sur les tampons et aucun liquide libre ou de très petites quantités de liquide libre dans l'emballage. Aucun effet néfaste sur l'environnement aquatique n'est attendu. Isopropanol : CL50 96 h tête-de-boule 6 120 mg/L; 48 h CL50 crevette brune 1400 mg/L
12.2 Persistance et Dégradabilité : Facilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation : Ne devrait pas se bioaccumuler.
12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non requis.
12.6 Autres effets indésirables : Aucun connu.

RUBRIQUE 13 : INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :
Manipulation et méthode d'élimination sécuritaires : Jeter le produit utilisé dans un contenant approprié.
Élimination des emballages contaminés : jeter les emballages vides à la poubelle.
Réglementations environnementales : Éliminer conformément à toutes les réglementations locales, nationales et fédérales.

ARTICLE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NON LIBRE
14.1 Numéro ONU :
14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU : US DOT- Non réglementé (49 CFR 172.102 Special Provision 47), EU ADR/RID- Non réglementé (disposition spéciale 216), IMDG- Non réglementé (disposition spéciale 216), OACI- Non réglementé (disposition spéciale A46)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Aucune
14.4 Groupe d'emballage : Aucun
14.5 Dangers environnementaux : Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : Aucune
14.7 Transport en vrac Selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Recueil IBC : Sans objet

ARTICLE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Informations réglementaires américaines :

Classification des risques EPA SARA 311 : Reportez-vous à la section 2 pour la classification des risques OSHA.
EPA SARA 313 : Ce produit contient les produits chimiques suivants réglementés par SARA Title III, section 313 : Aucun.
Substances dangereuses CERCLA (Section 103)/RQ : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration CERCLA car il est vendu. De nombreux États ont des exigences plus strictes en matière de déclaration des rejets. Signaler les déversements requis par les réglementations fédérales, étatiques et locales.
Loi sur le contrôle des substances toxiques : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.
Proposition 65 de la Californie : Ce produit ne contient pas de matériaux reconnus dans l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et/ou nuire à la reproduction.

Informations réglementaires canadiennes :
Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure canadienne des substances.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non requis

ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Historique de révision de la FDS :
26 mai 2023 : lancement initial

Phrases SGH pour référence (voir sections 2 et 3) :
Irritation des yeux. 2 Irritant pour les yeux Catégorie 2
Flamm Liq. 2 Liquide inflammable Catégorie 2
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Catégorie d'exposition unique 3
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.